



## **APCVEB**

Association de protection du  
cadre de vie et de  
l'environnement balmanais

<http://apcveb.free.fr/>

# **Charte pour un Balma durable**

Une initiative de l'APCVEB pour obtenir  
un engagement des candidats aux élections municipales 2008.

## **Préambule**

L'environnement est aujourd'hui au cœur des politiques souhaitant préserver pour les générations futures le patrimoine que nous même avons reçu en héritage. Cette préoccupation doit se traduire par une démarche de "développement durable", qui associe solidarité, viabilité économique et démocratie participative dans le respect de l'environnement.

A différentes échelles, des accords internationaux aux comportements individuels, en passant par la politique des états, régions, départements et communes, des objectifs doivent être définis, des actions entreprises et des résultats obtenus pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, faire un meilleur usage de nos ressources, préserver l'environnement et des populations.

Soucieuse de décliner cette ambition au niveau local, l'APCVEB s'est engagée dans la démarche d'Agenda 21 dès son origine, sur la commune de Balma. A la veille des élections municipales, elle propose à tous les candidats d'affirmer leur volonté d'agir dans ces domaines, en signant la présente convention.

## **Engagement N°1 : Démocratie participative**

La nouvelle municipalité fait vivre un Agenda 21 constitué d'élus, de techniciens municipaux, de citoyens, de représentants d'associations et d'entreprises de la commune. Cet Agenda 21 a pour objectifs de proposer des initiatives de développement durable et d'évaluer l'efficacité des actions entreprises vis à vis d'objectifs quantifiés et mesurables. Les élus municipaux relayent l'Agenda 21 de Balma auprès de la communauté d'agglomération et autres instances supra-communales au sein desquelles ils représentent l'intérêt des balmanais.

Tous les documents soumis à enquête publique, les avis et conclusions de ces enquêtes, les procès-verbaux des conseils municipaux, tous les documents d'urbanisme (communaux ou supra-communaux) et les rapports périodiques d'avancement de l'Agenda 21, sont consultables en ligne sur le site Internet de la mairie.

Des débats publics et réunions de quartier sont organisés pour recueillir l'avis des citoyens sur les questions de nature à modifier leur cadre de vie.

## **Engagement N°2 : Habitat et Urbanisme**

Les constructions municipales et les opérations immobilières à l'initiative de la mairie ou de la communauté d'agglomération ont vocation d'exemplarité : dans cet objectif, elles assurent une performance énergétique réelle, ambitieuse au regard des normes.

La mixité sociale est favorisée en diversifiant l'offre de logements au sein des quartiers et en y diffusant des services propres à en animer la vie, et en renforçant les liaisons entre quartiers. Le renforcement des liaisons entre quartiers prévient le risque d'enclavement social.

## **Engagement N°3 : Cadre de vie et Vivre ensemble**

Les déplacements doux sont développés et sécurisés par la mise en oeuvre d'un réseau continu, prioritaire sur la circulation en voiture. Des aménagements de voirie permettent la cohabitation sereine des différents modes de déplacement dans les principaux lieux de vie (rues commerçantes, cœur de ville, quartier de la Poste ...).

Des espaces verts collectifs sont aménagés dans les quartiers, pour favoriser le lien social, améliorer la qualité de l'air et participer à la réduction des nuisances sonores.

Les comportements citoyens et de développement durable des associations et des acteurs locaux sont encouragés par la municipalité au travers de sa communication, sa politique de partenariat et ses subventions.

## **Engagement N°4 : Santé et Biodiversité**

Les services municipaux adoptent une attitude exemplaire en matière d'engrais et de pesticides. La mairie encourage des pratiques responsables par une information à ses citoyens.

Les productions maraîchères et les élevages locaux, respectueux de l'environnement, sans OGM, sans engrais chimiques ni pesticides de synthèse et la commercialisation locale des productions sont favorisés sur la commune. L'usage de ces produits est privilégié dans la restauration collective municipale.

Le développement d'un réseau continu de couloirs verts, reliant des espaces verts collectifs, favorise la conservation, le développement et le déplacement des espèces naturelles locales.

## **Engagement N°5 : Ressources en énergie et en eau**

Toute opération immobilière ou collective fait l'objet, de la part des services de l'urbanisme, d'une sensibilisation et d'une négociation en faveur de l'économie en énergie et en eau.

Des actions de diagnostic, de conseil, d'incitation et d'aide concernant les bâtiments anciens et les déplacements sont conduites auprès de la population et des entreprises en vue d'une économie réelle des ressources en énergie et en eau, et d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre compatible des engagements de la France.

A Balma le : 12 Février 2008

**Alain FILLOLA**  
Maire de Balma  
Conseiller Général